

2012_A187

OBJET : Finances - Budget Primitif 2013 - Rapport de présentation et vote du Budget Principal

Le 14 décembre 2012, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 7 décembre 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - AMAROUCHÉ Annie - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean-Pierre - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BAUTZMANN Marcel - BELLUCCI Angélique - BENNOUR Dahbia - BENON Charlotte - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CIOT Jean-David - CONTE Marie-Ange - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DECARA Yannick - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - FERAUD Jean-Claude - FERAUD Pierre - FILIPPI Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUINDE André - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LAGIER Robert - LECLERC Jean-François - LICCIA Marcel - LONG Danielle - LOUIT Christian - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MAURICE Jany - MERGER Reine - MERSALI Malik - MICHEL Claude - MOHAMMEDI Amaria - MOINE Anne - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - NICOLAOU Jean-Claude - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PELLENC Roger - PERRIN Jean-Marc - PERRIN Jean-Claude - PIERRON Liliane - PIN Jacky - POITOU Frédéric - RENAUDIN Michel - RIVET-JOLIN Catherine - RIVORY Olivia - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TERME Françoise - TRINQUIER Noëlle - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : DEVESA Brigitte suppléée par SKRIVAN Fleur - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MICHEL Marie-Claude suppléée par MENGEAUD Julien - POTIE François suppléé par MAS Jean-Louis - VALETA Marie-José suppléée par HAMY François

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à JOUVE Mireille - AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique - BERNARD Christine donne pouvoir à PAOLI Stéphane - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël - BRAMI Helliot donne pouvoir à SUSINI Jules - BRUNET Danièle donne pouvoir à BENON Charlotte - CHORRO Jean donne pouvoir à LOUIT Christian - DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges - DESCLOUX Odette donne pouvoir à MORBELLI Pascale - DI CARO Sylvaine donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - DILLINGER Laurent donne pouvoir à GARÇON Jacques - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine donne pouvoir à CHARRIN Philippe - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à BARBAT-BLANC Odile - FOUQUET Robert donne pouvoir à TERME Françoise - GARNIER Eliane donne pouvoir à GARCIA Daniel - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - JONES Michèle donne pouvoir à MERGER Reine - LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à PIERRON Liliane - LEGIER Michel donne pouvoir à MARTIN Régis - MARTIN Richard donne pouvoir à ORCIER Annie - MATAS Henri donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - MAURET Jacques donne pouvoir à JAUME Emmanuelle - MUSSET Alain donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre - NELIAS Mireille donne pouvoir à PATOT Gérard - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à BENNOUR Dahbia - PIZOT Roger donne pouvoir à CURINIER Erick - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à AREZKI Alain - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à RENAUDIN Michel - SILVESTRE Catherine donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - TONIN Victor donne pouvoir à TAULAN Francis

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CASSAN René - DE PERETTI François-Xavier - DEVAUX Pierre - GOURNES Jean-Pascal - GUEZ Daniel - MEDVEDOWSKY Alexandre - QUARANTA Alain - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques

Secrétaire de séance : Yannick DECARA

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 14 DECEMBRE 2012

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Thématique : Ressources/Finances

**Objet : Budget primitif 2013 – Rapport de présentation et vote du Budget principal
Décision du Conseil**

Mes chers collègues,

Le Budget primitif est l'acte obligatoire par lequel sont prévues et autorisées les recettes et dépenses annuelles de la collectivité.

Ce budget est voté par le Conseil de Communauté. Tel est l'objet du présent rapport.

Exposé des motifs :

Lors du Conseil de Communauté du 25 octobre dernier, il a été débattu des orientations budgétaires pour l'exercice 2013 et des priorités à retenir.

Ce rapport de présentation budgétaire est l'occasion d'examiner plus précisément les grands équilibres du budget de fonctionnement et d'investissement de la CPA, élaborés en fonction des orientations de politique financière communautaire, mais également de prendre connaissance des priorités budgétaires par politique publique.

RAPPORT DE PRESENTATION

BUDGET PRINCIPAL

EXERCICE 2013

Communauté d'agglomération du Pays d'Aix

SOMMAIRE...

<u>INTRODUCTION</u>	PAGE 4
PARTIE 1 LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS DU BUDGET 2013	PAGE 5
PARTIE 2 LE FINANCEMENT DE LA COLLECTIVITE	PAGE 7
2.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	PAGE 7
2.1.1 LA FISCALITE LOCALE	PAGE 8
2.1.2 LES DOTATIONS DE L'ÉTAT	PAGE 9
2.1.3 LES PRODUITS DES SERVICES	PAGE 10
2.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	PAGE 11
2.2.1 LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	PAGE 11
2.2.2 LES OPERATIONS D'ORDRE	PAGE 12
2.2.3 LE RECOURS A L'EMPRUNT	PAGE 12
PARTIE 3 LES ACTIONS DE LA COLLECTIVITE	PAGE 13
3.1 QUALITE ET PERFORMANCE DE L'ADMINISTRATION	PAGE 15
3.2 LES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES MENEES SUR LE TERRITOIRE	PAGE 21
3.2.1 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, AGRICOLE ET TOURISTIQUE	PAGE 22
3.2.2 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	PAGE 26
⇒ DEPLACEMENTS, INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS SCOLAIRES	PAGE 27
3.2.3 EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT	PAGE 28
3.2.4 POLITIQUE DE LA VILLE	PAGE 30
3.2.5 VALORISATION ET PRESERVATION DU CADRE DE VIE	PAGE 34
3.2.6 CULTURE	PAGE 37
3.2.7 SPORTS	PAGE 39
3.2.8 ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	PAGE 41
3.2.9 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	PAGE 42
3.2.10 SOUTIEN AUX COMMUNES MEMBRES	PAGE 43
3.2.11 RELATIONS INTERNATIONALES	PAGE 44
<u>CONCLUSION</u>	PAGE 45

INTRODUCTION

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et dépenses annuelles de la collectivité. Il doit être voté avant le 31 mars de l'année à laquelle il s'applique. Il permet de concrétiser les orientations budgétaires que le conseil communautaire a définies lors du débat organisé le 25 octobre 2012. En ce sens, le budget communautaire est un outil politique, économique, social et financier.

C'est dans un contexte économique difficile que la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix doit conjuguer la concrétisation de sa feuille de route visant à garantir un service public de qualité au profit des habitants du Pays d'Aix et d'assurer un développement équilibré du territoire tout en continuant à prendre des mesures lui permettant de maintenir une situation financière saine.

Les principales caractéristiques de ce budget primitif pour 2013 sont :

- ✓ un budget de fonctionnement maîtrisé
- ✓ un effort d'investissement soutenu
- ✓ une solidarité en direction des communes membres

PARTIE 1 : LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS DU BUDGET PRIMITIF 2013

D'un point de vue comptable, un budget est composé de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement, celles-ci devant être obligatoirement équilibrées en dépenses et en recettes.

Le Budget Primitif 2013 s'élève à 481,6 M€ et s'équilibre comme suit :

	B.P. 2013
Fonctionnement	333 800 000 €
Investissement	129 350 000 €
BUDGET TOTAL (hors emprunts assortis d'une option de tirage)	463 150 000 €
Emprunts -Ecritures de régularisations	18 400 000€
BUDGET TOTAL	481 550 000 €

TABEAU D'EQUILIBRE DES SECTIONS avec les principaux postes en dépenses et en recettes

F O N C T I O N N E M E N T		I N V E S T I S S E M E N T	
DEPENSES		RECETTES	
B.P. 2013		B.P. 2013	
Dépenses liées à l'exercice des politiques communautaires	72 484 300	Contribution Economique territoriale	79 800 000
Dépenses Transports scolaires	12 831 000	Autres ressources fiscales (TH, TFNB, IFER)	48 250 000
Charges de personnel	50 900 000	FNGIR / DCTP	78 200 000
Reversement fiscaux	148 700 000	Taxe sur les surfaces commerciales	5 150 000
Intérêts de la dette	3 865 000	Compensations Etat	52 125 000
Autres dépenses	739 700	Dotations d'intercommunalité	11 000 000
		TEOM	41 500 000
Dotations aux amortissements	44 000 000	Produit des services	12 560 000
		Transports scolaires	5 215 000
Total dépenses	333 520 000	Total recettes	333 800 000
Autofinancement brut		280 000	
DEPENSES		RECETTES	
B.P. 2013		B.P. 2013	
Capital de la dette	7 000 000	autofinancement brut	280 000
Emprunt - écritures de régularisation	18 400 000	ressources propres	3 000 000
Total dette	25 400 000	Total ressources propres	3 280 000
		dotations aux amortissements	44 000 000
Dépenses imprévues	1 000 000	Immos financières (cautions)	480 000
Dépenses d'équipement	114 707 937	subventions / participations	2 690 000
Acquisitions foncières	6 642 063	Emprunt - écritures de régularisation	18 400 000
Total dépenses	147 750 000	Total recettes avant emprunt	68 850 000
Volume prévisionnel d'emprunt		78 900 000	

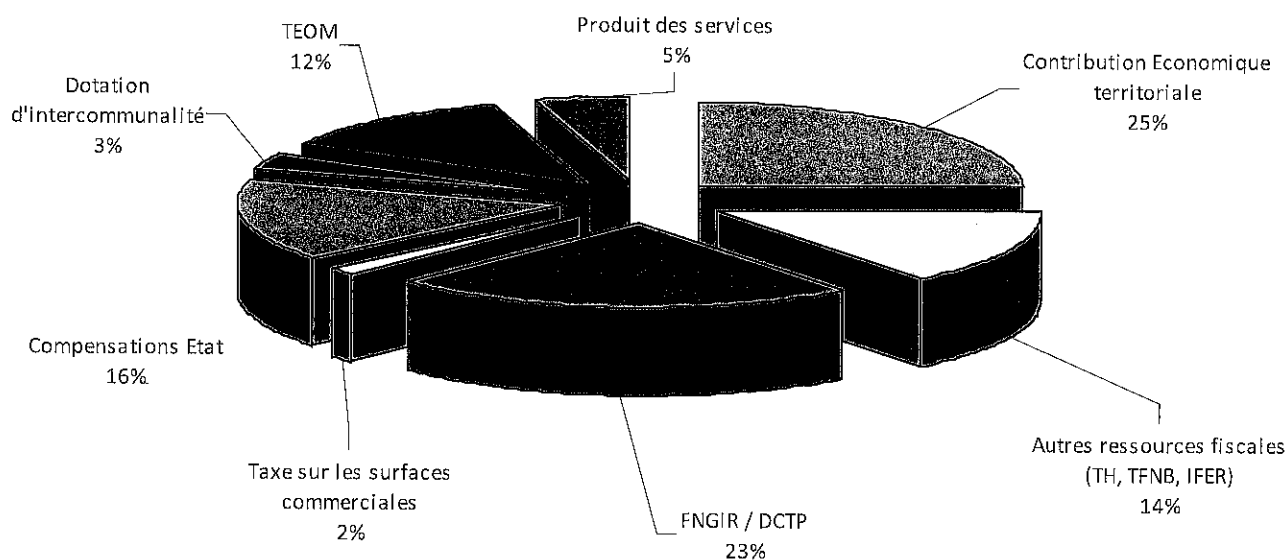
PARTIE 2 : LE FINANCEMENT DE LA COLLECTIVITE

2.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 334 M€

Les recettes de fonctionnement comprennent essentiellement les produits de fiscalité directe locale, les dotations de l'Etat, diverses dotations et participations ainsi que les produits des services de la communauté.

Hors les produits du versement transport transféré au Budget annexe Transports publics urbains, les recettes progressent de 2,2% par rapport à 2012 et se répartissent ainsi :

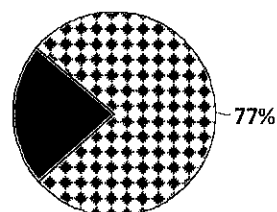
Répartition des recettes de fonctionnement 2013



2.1.1 LA FISCALITE LOCALE

Ce budget 2013 a été élaboré sans augmentation des taux de fiscalité.

256 M€



Les recettes fiscales constituent le principal poste des recettes de fonctionnement ; elles représentent près de **77% des recettes de fonctionnement** avec un volume de **256 M€** (en intégrant la DC RTP et la compensation Etat au titre de la TP) et se compose de la manière suivante :

- Les ressources de remplacement de la taxe professionnelle: 214,5 M€

Le panier de recettes reconstitué afin de remplacer la Taxe professionnelle se compose de la Contribution économique territoriale (CET), la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière sur le Non Bâti, l'Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER), et de la Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) qui correspond à 133,2 M€, auxquelles s'associent la Dotation de Compensation de réforme de la Taxe Professionnelle (DC RTP) pour un montant de 28,6 M€, la compensation Etat au titre de la TP et de la TH équivalant à 3,1 M€ et le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuel des Ressources) à 49,6 M€.

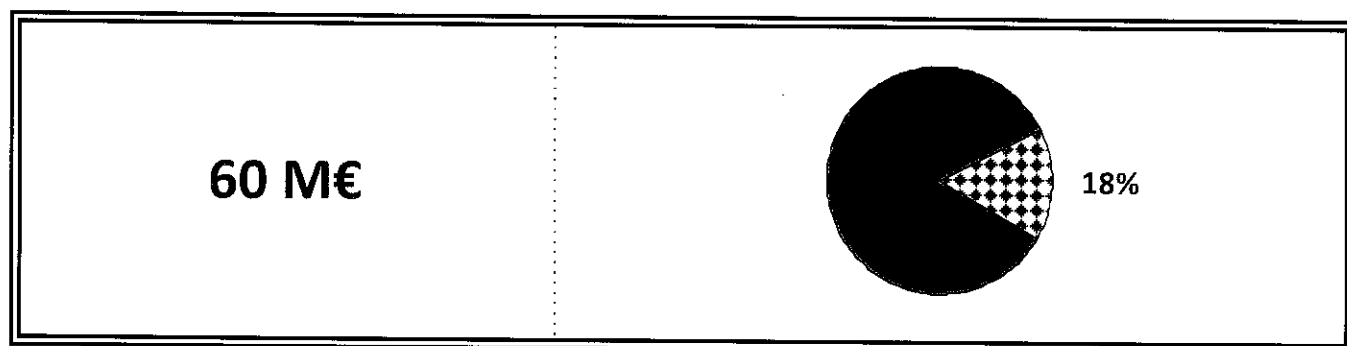
	2012	Prévisions 2013	
CFE (Contribution Foncière des Entreprises)	49 700 000	47 500 000	
CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)	31 900 000	32 300 000	
Contribution Economique Territoriale	81 600 000	79 800 000	
TFNB (Taxe sur le Foncier Non Bâti)	430 000	430 000	
TH (Taxe d' Habitation part du département)	45 100 000	46 000 000	
IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux)	1 800 000	1 820 000	
TH+IFER+TFNB	47 330 000	48 250 000	
DC RTP	28 600 000	28 600 000	
FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources)	49 600 000	49 600 000	
Compensations exonérations nouveau régime	3 300 000	3 100 000	
Total des Compensations	81 500 000	81 300 000	
TOTAL RESSOURCES de remplacement de la TP	210 430 000	209 350 000	-0.5%
TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales > à 400m2)	5 100 000	5 150 000	

- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 41,5 Millions d'euros

Depuis 2010, le **taux** est **unique** pour l'ensemble des communes de la CPA et s'établit à **9,6%**.

Du fait de l'augmentation des bases, le produit de la TEOM devrait progresser de 2,5% en 2013 et atteindre 41,5 M€. Il représente 16% de la fiscalité intercommunale et 12% des recettes réelles de fonctionnement.

2.1.2 LES DOTATIONS ETAT REÇUES (FONCTIONNEMENT)



Les dotations et participations reçues par la Communauté d'Agglomération du pays d'Aix sont constituées essentiellement de la Dotation Globale de Fonctionnement, de la DCRTP, auxquelles s'ajoutent diverses allocations compensatrices relatives à la Taxe Professionnelle et à la Taxe d'Habitation.

DOTATIONS ETAT

	2013
Dotation d'Intercommunalité	11 000 000
Dotation de compensation	49 000 000
Dotation Globale de Fonctionnement	60 000 000
D.C.R.T.P. *	28 600 000
COMPENSATION ETAT AU TITRE DE LA TP / TH*	3 100 000

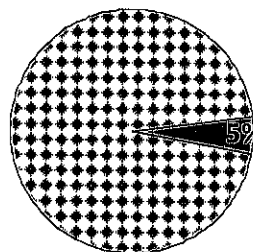
**Dotations prises en compte dans le calcul des « ressources de remplacement de la TP », précédemment détaillées.*

Les dotations Etat sont en baisse par rapport à 2012 de près 2 M€. En effet, en 2013, l'enveloppe normée (laquelle comprend la DGF et les allocations compensatrices) est gelée à son niveau 2012.

En son sein la DGF augmente afin de financer l'accroissement de la péréquation mais la dotation de compensation ainsi que les allocations compensatrices diminuent.

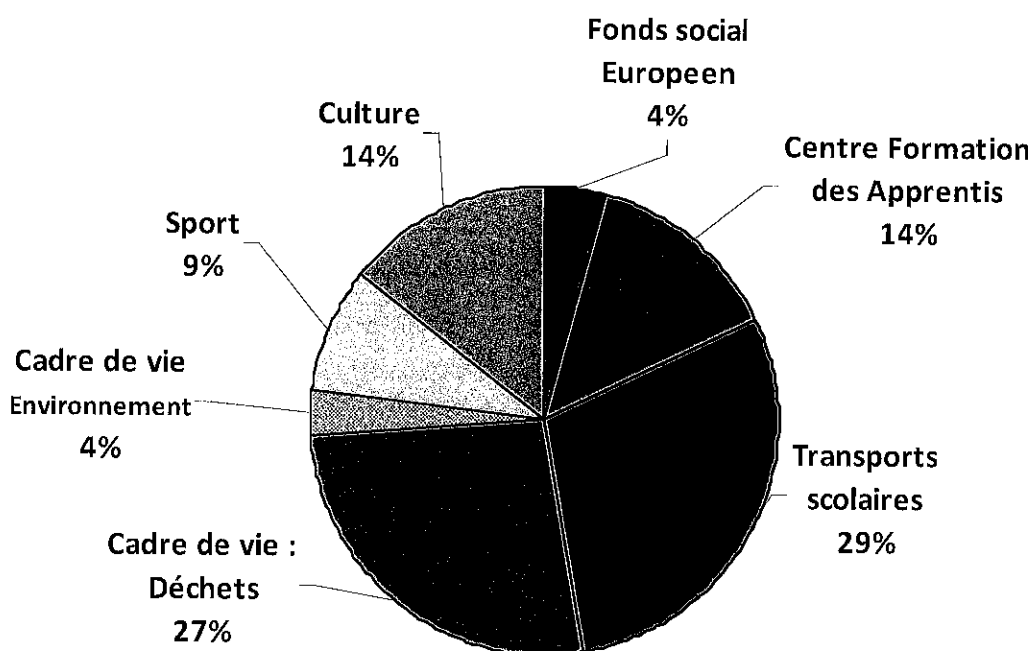
2.1.3 LES PRODUITS DES SERVICES

17,8 M€



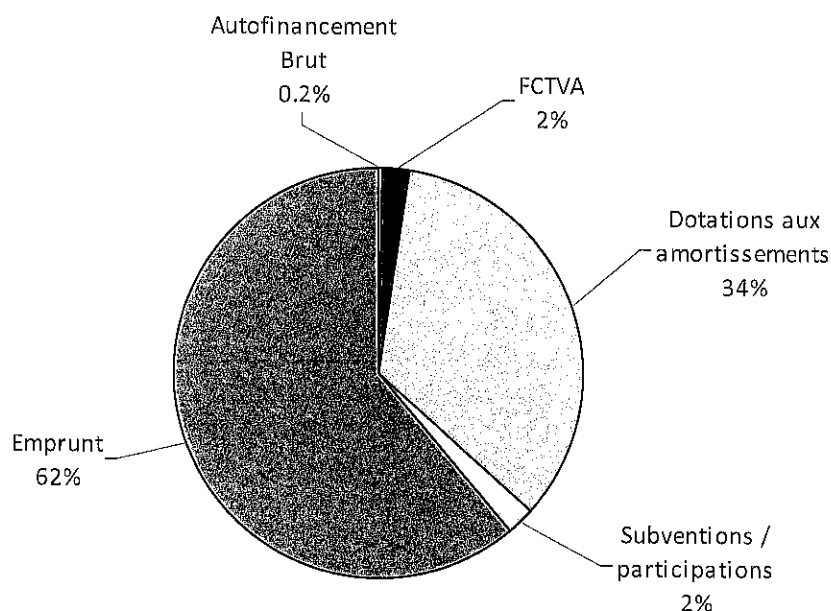
La répartition des produits des services :

Cadre de vie : Déchets	4 738 000 €
Cadre de vie : Environnement	568 000 €
Sport	1 513 000 €
Culture	2 560 000 €
Fonds social Européen	722 000 €
Centre Formation des Apprentis	2 458 000 €
Transports scolaires	5 215 000 €
	17 774 748



2.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Le budget s'équilibre par les recettes d'investissement suivantes et le recours à l'emprunt:



2.2.1 LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

- L'autofinancement brut : 0,3 M€

Appelé également « **épargne brute** », il s'agit du solde des recettes et des dépenses de fonctionnement. Il indique d'une part la marge dégagée par la section de fonctionnement, et d'autre part la capacité à investir, traduisant l'effet de levier du fonctionnement sur l'investissement.

- Le Fonds de Compensation de la TVA : 3 M€

Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) est une dotation de l'Etat qui assure aux collectivités bénéficiaires la compensation, à un taux forfaitaire (15,482%), de la TVA qu'elles acquittent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'elles ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale.

- Les participations des partenaires financiers : 2,7 M€

Seules les subventions d'investissement notifiées à ce jour ont été inscrites au budget. En cours d'exercice, la notification de nouvelles subventions pourrait réduire le volume de l'emprunt.

2.2.2 LES OPERATIONS D'ORDRES D'INVESTISSEMENT (LES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS) : 44 M€

Les recettes d'ordre correspondent à des écritures n'impliquant ni encaissement, ni décaissement effectif. La constatation de l'amortissement des immobilisations constitue une opération d'ordre budgétaire.

Pour l'exercice 2013, elles sont estimées à 44 M€.

2.2.3 LE RECOURS A L'EMPRUNT

A hauteur de **78,9 M€**, il viendra compléter le financement des opérations d'investissement estimées à 122M€.

Malgré ce niveau d'emprunt, les indicateurs permettant d'évaluer la santé financière de la collectivité restent corrects à court terme :

- La capacité de désendettement serait en 2013 de **2 années**. Ce ratio signifie que la Communauté pourrait amortir sa dette en 2 ans si elle y consacrait la totalité de son épargne brute. La moyenne constatée en 2009 pour l'ensemble des Communautés d'agglomération est de 4 années.
- Le taux d'épargne brute, calculé par le rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement, exprime la part de ressources disponibles pour la couverture des charges courantes. Afin de maintenir les grands équilibres financiers, et notamment le maintien d'un niveau d'autofinancement suffisant, le taux d'épargne brute doit être d'au moins 15%. En 2013, il est prévu à **15 %**.

PARTIE 3 : LES ACTIONS DE LA COLLECTIVITE

L'action communautaire est menée avec un ensemble de moyens humains, financiers et matériels. Elle coordonne les politiques publiques de la collectivité afin de développer le territoire du Pays d'Aix.

Les dépenses se ventilent en 2 sections : fonctionnement et investissement.

Les principales catégories de **dépenses de fonctionnement** se répartissent entre les versements aux communes (148,7 M€), les dépenses de gestion des politiques publiques mises en œuvres par la CPA (85,3 M€), les dépenses de personnel (50,9 M€), les charges de structure (3,4 M€), les intérêts de la dette (3,8 M€) ainsi que diverses subventions.

La section **investissement**, quant à elle, intègre également les dépenses liées aux charges de structure (13,7 M€), les dépenses d'équipement (114,7 M€), les acquisitions foncières (6,6 M€) ainsi que le remboursement du capital de la dette (7 M€).

La répartition des dépenses inscrites au BP 2013 est la suivante :
Les dépenses incluent les charges de personnel et de structure.

POLITIQUES COMMUNAUTAIRES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AGRICOLE ET TOURISTIQUE	7 399 674		22 282 008	707 000
dont Charges de personnel	1 357 674			
Opérations d'aménagement (3B)	90 000		2 727 745	480 000
Requalifications (3C)	526 000		4 359 527	
Affaires générales et actions économiques (3A)	2 734 508		2 975 500	
Agriculture (3D)	589 500		300 000	
Valorisation du territoire ITER (3I)			11 300 000	
FISAC (3F)	881 992		499 236	227 000
Tourisme (3T)	1 280 000		120 000	
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	14 870 267	5 215 000	9 498 661	
dont Charges de personnel	1 246 267			
Prospective et Aménagement de l'Espace (5C)	680 000		85 409	
Cellule observatoire (17)	91 000			
Grands projets structurants (6D)			1 871 439	
Entrées de ville - Etudes (5B)			5 956 813	
Entrées de ville - Travaux (5A)				
Transport (6A)	12 453 000	5 170 000		
Infrastructures (6B)			1 585 000	
Déplacements (6C)	400 000	45 000		
EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT	685 571		11 788 499	2 172 000
dont Charges de personnel	212 871			
Aide à la Pierre (7)			2 834 717	2 016 700
Habitat (7A)	443 000		8 953 782	155 300
POLITIQUE DE LA VILLE	6 325 723	3 179 700	4 188 261	
dont Charges de personnel	3 413 723			
Politique de la ville (7C)	282 558		3 862 261	
Insertion /Emploi (8)	2 073 442			
Fonds social Européen (9)	10 000	721 700		
Centre Formation des Apprentis (10)	446 000	2 458 000	296 000	
VALORISATION ET PRESERVATION DU CADRE DE VIE	48 964 037	5 306 800	9 987 899	150 000
dont Charges de personnel	17 782 837			
Etudes Générales Déchets (1E/ETUDES)	27 000			
Collecte (1C)	15 745 500	3 248 300	5 883 000	
Traitement Elimination (1TE)	6 026 100	1 250 000	615 000	
Traitement Logistique (1TL)	7 224 100	240 000	1 230 000	
Sous/total Déchets	29 022 700	4 738 300	7 728 000	
Energie (1DR)	363 000	216 000	350 000	
Ecologie Urbaine (1D)	510 700	246 500	290 000	38 000
Forêt (1DN)	1 156 000	106 000	800 000	112 000
Sous/total Environnement	2 029 700	568 500	1 440 000	150 000
Assainissement (1E)			679 899	
Direction des risques (1R)	128 800		140 000	
CULTURE	18 682 349	2 561 000	12 669 611	
dont Charges de personnel	5 525 649			
Culture (2C)	13 135 700	2 561 000	12 669 611	
SPORTS	19 311 587	1 512 500	11 492 598	140 250
dont Charges de personnel	8 582 587			
Sport (1I)	7 729 000	1 512 500	11 492 598	140 250
ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	307 424		11 233 000	
dont Charges de personnel	143 124			
Gens du Voyage (7B)	164 300		11 233 000	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	287 120		2 510 000	
dont Charges de personnel	92 520			
Enseignement supérieur (14)	194 600		2 510 000	
SOUTIEN AUX COMMUNES MEMBRES	145 213 202		16 600 000	
dont Charges de personnel (appui aux communes et mission handicap)	515 202			
Finances : AC + DSC	144 700 000			
Finances : Fonds de concours globalisés			15 000 000	
Cellule appui aux communes (15)				
Missions handicap (16)			1 600 000	
RELATIONS INTERNATIONALES	428 100			
dont Charges de personnel	146 100			
Mission Partenariat Europe (12)	187 000			
Relations Internationales et Humanitaires (13)	95 000			
MONTANT DES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES	230 120 600	10 183 500	100 220 569	3 069 250
QUALITE ET PERFORMANCE DE L'ADMINISTRATION	71 132 946	318 025 000	17 125 493	17 219 750
dont Charges de personnel	5 116 746			
Affaires Juridiques, Commande publique et Assemblées (2I)	5 437 500			
Communication (11)	1 850 000		104 000	
Contrôle de gestion et Fiscalité (2D)	40 000			
Bâtiments (1BAI)	460 000		420 000	750
OSIT (2B)	1 300 000		1 790 200	
Moyens généraux (2A)	2 620 000		138 200	
Finances : acquisitions foncières			6 642 063	
Finances (2E) hors FDC et AC/DSC	52 604 700	316 025 000	8 040 000	47 280 000
Charges de Personnel (2F) - dépenses annexes (chap. 65/011)	2 662 000			
TOTAL B.P.	333 520 000	333 800 000	129 350 000	50 450 000
Autofinancement		280 000		
Financement prévisionnel				172 500 000

3.1 QUALITE ET PERFORMANCE DE L'ADMINISTRATION:

La CPA poursuit le développement d'une démarche globale de qualité et de performance pour un pilotage stratégique et une gestion financière maîtrisée de la collectivité.

- L'optimisation de la gestion financière

La réalisation de l'ensemble de ces objectifs s'inscrit dans le cadre d'une **stratégie financière** visant à l'**optimisation des ressources financières** en s'appuyant sur une meilleure connaissance de l'exécution budgétaire complétée par une gestion active de la dette.

Les intérêts de la dette inscrits au BP 2013 sont, pour leur part, estimés à 3,8 M€. Ils correspondent aux intérêts liés aux emprunts en cours, ainsi qu'aux intérêts des 2 nouveaux emprunts envisagés pour fin 2012 et 2013.

- La gestion des ressources humaines :

Les moyens financiers **(50,9 M€)** sont mis en œuvre pour faire face :

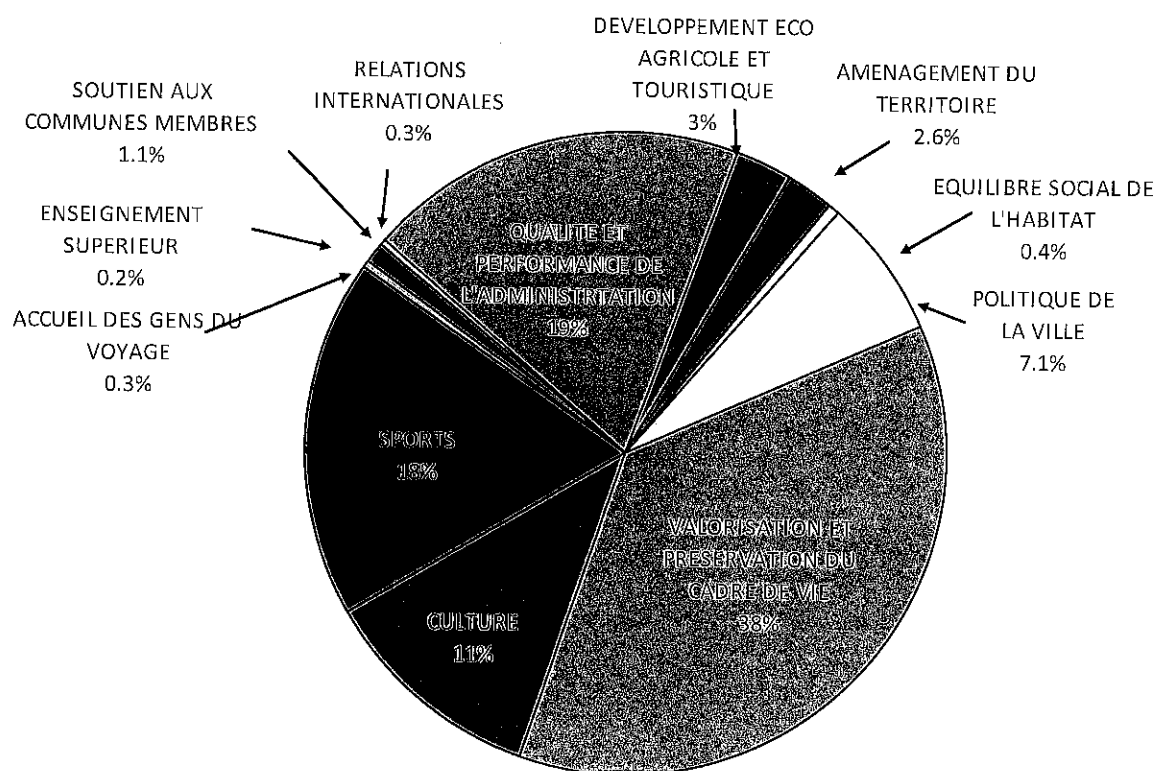
- aux charges de personnel (48 238 000 €),
- aux charges de gestion courante (512 000 €)
- aux frais liés aux versements d'indemnités des élus, au paiement des charges y afférents (1,9 M€), et subvention versée annuellement au COS (200 000€)

-

Notons l'inscription exceptionnelle de 1,2 M€ de charges de personnel supplémentaires dans le cadre de l'organisation de Marseille Provence 2013.

Les charges de personnel par politique publique et administration générale se répartissent ainsi :

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AGRICOLE ET TOURISTIQUE	1 357 674 €
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	1 246 267 €
EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT	212 571 €
POLITIQUE DE LA VILLE	3 413 723 €
VALORISATION ET PRESERVATION DU CADRE DE VIE	17 782 837 €
CULTURE	5 526 649 €
SPORTS	8 582 587 €
ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	143 124 €
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	92 520 €
SOUTIEN AUX COMMUNES MEMBRES	515 202 €
RELATIONS INTERNATIONALES	146 100 €
QUALITE ET PERFORMANCE DE L'ADMINISTRATION	9 218 746 €
TOTAL	48 238 000 €



- La mise en œuvre des moyens techniques de manière transversale (les charges de structures) :

Afin de garantir la mise en œuvre de notre stratégie, les moyens techniques sont mis en adéquation avec les objectifs fixés. Ainsi plusieurs directions agissent de manière transversale à l'accomplissement des politiques communautaires, tout en optimisant les coûts de fonctionnement et d'investissement.

➤ Les bâtiments communautaires

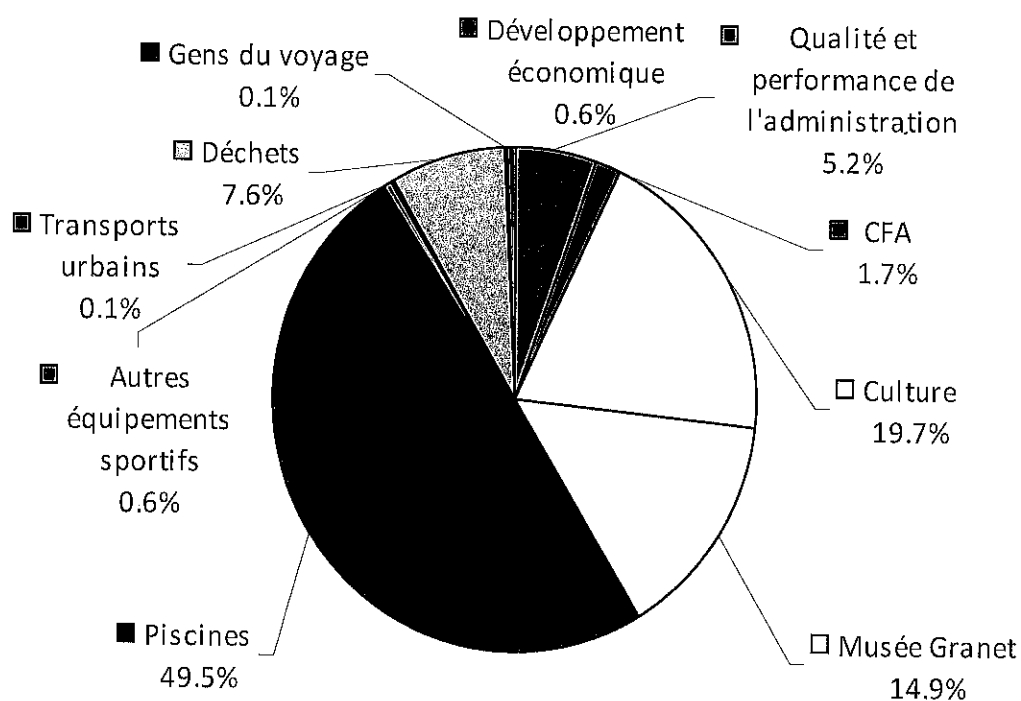
Montant du Budget Direction des Bâtiments 	
Fonctionnement	Investissement
3,4 M€	13,6 M€

Au titre de sa mission de gestion du patrimoine bâti, la direction des bâtiments assure l'entretien, la maintenance, le dépannage, la mise en conformité, la gestion des dépenses énergétiques et les aménagements des bâtiments communautaires en qualité de propriétaire ou locataire, d'exploitant ou de gestionnaire.

Au titre de sa mission de maîtrise d'ouvrage, elle met en œuvre des actions de la CPA en matière d'investissements relatifs à la réalisation ou la réhabilitation d'équipements structurants pour l'exercice des politiques publiques.

Les charges de structures par politique publique et administration générale se répartissent ainsi :

en €	Dépenses de Fonctionnement	Dépenses d'investissement	TOTAL
BATIMENTS	3 375 000	13 660 189	17 035 189
CFA	142 000	150 000	292 000
Culture	237 000	3 110 653	3 347 653
Musée Granet	286 000	2 243 908	2 529 908
Piscines	2 163 000	6 275 628	8 438 628
Autres équipements sportifs	19 000	80 000	99 000
Transports urbains	22 000		22 000
Déchets		1 300 000	1 300 000
Gens du voyage	20 000		20 000
Développement économique	26 000	80 000	106 000
<i>Administration générale</i>	<i>460 000</i>	<i>420 000</i>	<i>880 000</i>



➤ Les Systèmes d'Information, Télécommunication, Administration Électronique :

Montant du Budget DSITAE 	
Fonctionnement	Investissement
1,3 M€	1,8 M€

La Direction des SITAE assure les prestations récurrentes (téléphonie, entretien, réparation, maintenance des matériels et logiciels, prestations d'assistance nécessaires au fonctionnement des systèmes informatiques des services de la CPA, consommables informatiques) et investit également sur divers domaines contribuant au développement de la qualité et de la performance de l'administration, notamment au travers du développement des progiciels et de projets transversaux comme extranet...

➤ Les affaires juridiques, commande publique et assemblées

Montant du Budget affaires juridiques, commande publique et assemblées 	
Fonctionnement	
	3,4 M€

Il s'agit notamment des frais inhérents aux loyers d'immeubles, aux charges locatives, aux primes d'assurances ainsi qu'aux frais de publicités (annonces légales).

➤ Les moyens généraux :

Montant du Budget des Moyens généraux 	
Fonctionnement	Investissement
2,6 M€	0,1 M€

Il s'agit des dépenses consacrées au fonctionnement courant des services, au fonctionnement transversal de l'établissement et à la gestion des équipements matériels communautaires. Les prestations en interne sont calculées au plus juste afin de permettre le bon fonctionnement des services administratifs et techniques.

- fonctionnement courant des services : documentation, fournitures, affranchissement, carburant, entretien des véhicules, voyages et déplacements,...
- fonctionnement transversal de l'établissement : prestations de télé-sécurité des bâtiments, locations de salles pour l'organisation des Bureaux, Conseils et commissions, location de parkings, prestations de traiteurs pour réunions et manifestations officielles, nettoyage des locaux,...
- équipements : achats de véhicules, mobilier

• Communication et information

Montant du Budget Communication et Information 	
Fonctionnement	Investissement
1,8 M€	0,1 M€

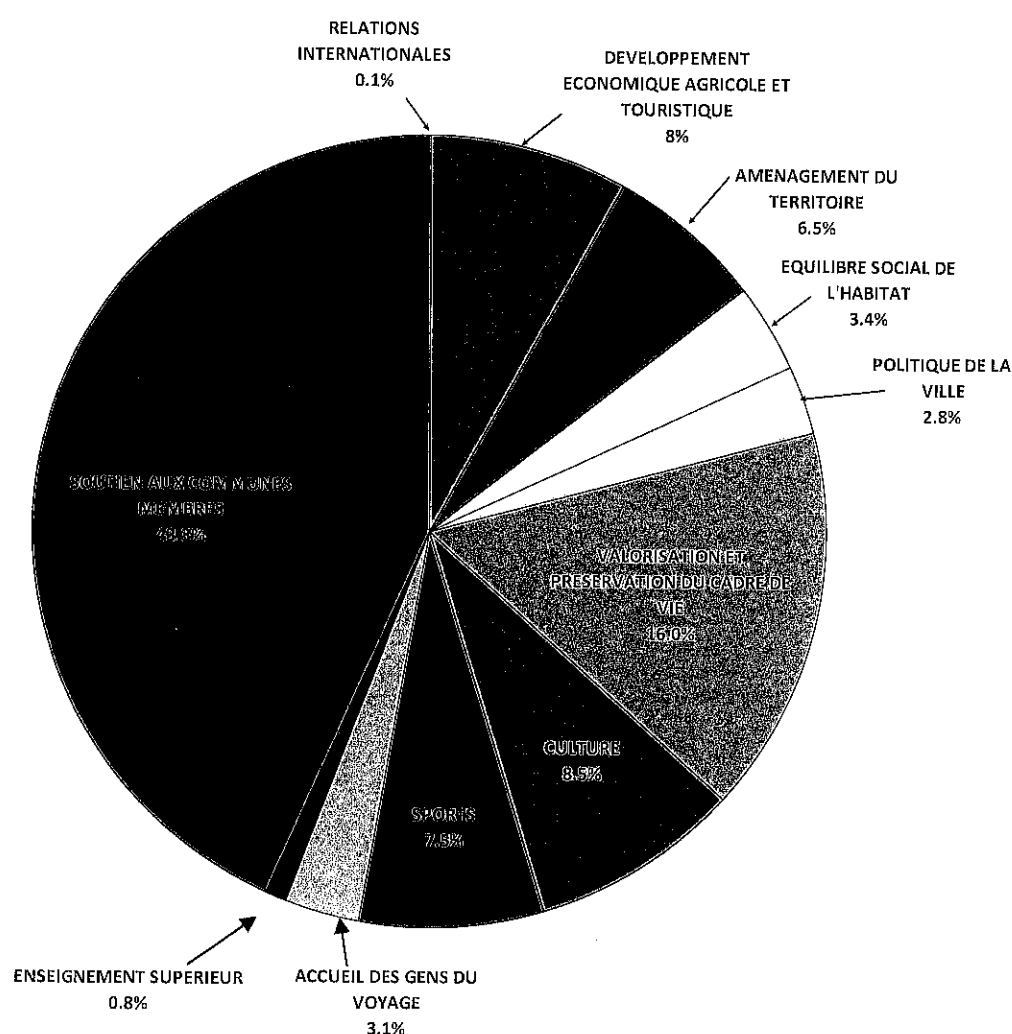
Outil indispensable à une collectivité, la communication territoriale doit servir des objectifs et une stratégie pour informer le citoyen sur les actions de la CPA au travers de différents supports de communication.

En 2013, la refonte du site web constituera l'avancée stratégique de la collectivité. Cette orientation est marquée par la volonté de développer une offre numérique et d'adapter les outils traditionnels. Par ailleurs, la création et publication de magazines seront et resteront également des outils essentiels de communication.

La promotion du territoire se fera dans les domaines culturel, sportif, économique, environnemental et des transports au travers de campagne de communication (affichage, production de films, insertions publicitaires), de partenariat de communication et de versement de subventions pour des opérations visant à promouvoir le Pays d'Aix.

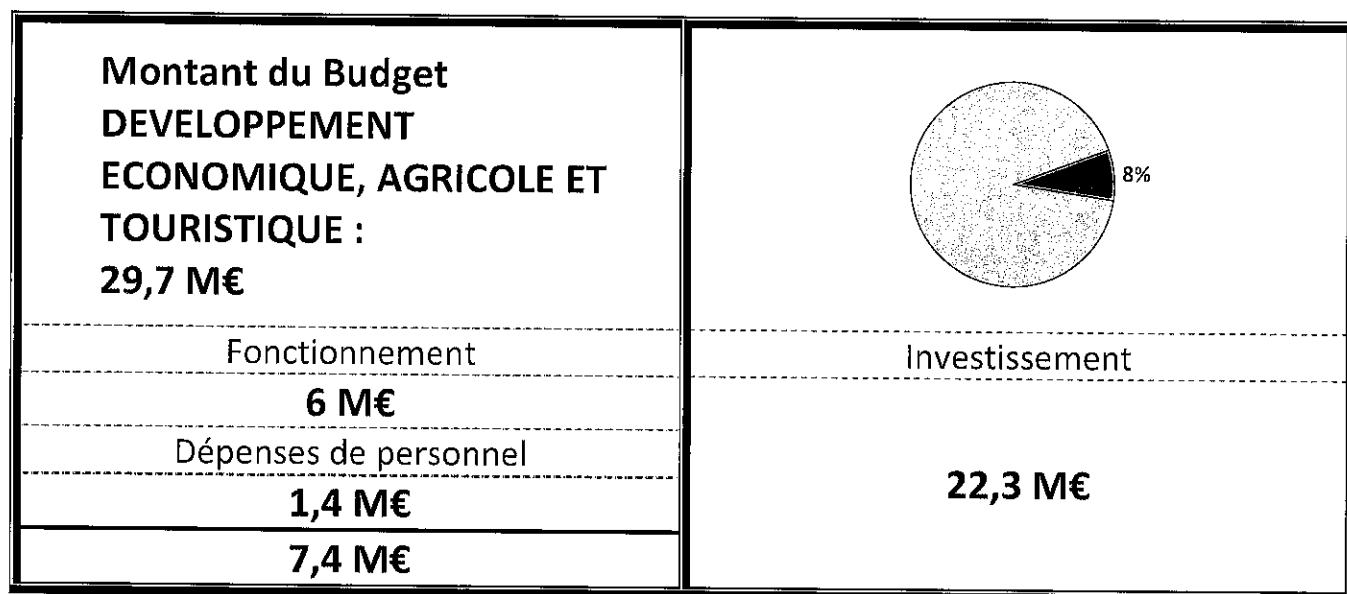
3.2 LES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES MENÉES SUR LE TERRITOIRE:

Les politiques communautaires adoptées s'articulent autour d'une segmentation stratégique pour intensifier le dialogue interne, favoriser la coopération permanente entre les directions contribuant aux mêmes objectifs et par conséquent offrir le meilleur service possible à nos usagers.



3.2.1 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, AGRICOLE ET TOURISTIQUE

Acteurs de la richesse de notre territoire, la CPA soutient et accompagne le développement des secteurs économique, agricole et touristique du Pays d'Aix.



LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AU TRAVERS DE :

L'AMENAGEMENT ET L'ENTRETIEN DES ZONES D'ACTIVITES : 7,6 M€

La communauté souhaite développer une offre d'espaces d'activités et de qualité territorialement équilibrée et élabore :

- **Des opérations d'aménagement pour développer ces espaces d'activités.**
En 2013, il est prévu :
 - La mise en œuvre des études préalables à la création de la ZAC communautaire de l'Espougnac à Meyrargues
 - Le démarrage d'études préalables pour le projet de Plan d'Aillane à Aix en Provence.
 - La réalisation d'une étude de faisabilité pour le projet d'extension de la zone d'activités de Pertuis
 - Opérations d'extension de la ZAC du Plateau de Berthoire à Lambesc et de la ZAC de la Burlière à Trets
 - La réalisation d'une étude complémentaire pour le projet de zone d'activités au Pin Porte Rouge, espace à cheval sur les communes de Bouc-Bel-air, Cabriès et les Pennes Mirabeau, compte tenu des évolutions du projet.
- **La poursuite des opérations de réhabilitation sur les zones d'activités de la Communauté du Pays d'Aix avec différents niveaux d'avancement, et l'exécution de nouveaux projets.**

L'INNOVATION ET LA CREATION D'ENTREPRISES (5.7 M€)

Les actions menées ont pour objectif de :

- Favoriser la compétitivité des entreprises par le soutien à l'innovation technologique et aux filières industrielles porteuses de croissance et de créations d'emplois (haut débit, accompagnement sur des projets de plates-formes technologiques mutualisées).
- Faciliter la création, la reprise et le développement des entreprises et aider à la mise en place d'un tissu économique dynamique et équilibré pour une croissance harmonieuse du territoire (2 pépinières et d'un hôtel d'entreprises)

LE COMMERCE ET L'ARTISANAT (1,4 M€)

La CPA intervient dans ce domaine via :

- Le FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) : dispositif principalement destiné à financer les opérations de création, maintien, modernisation, adaptation ou transmission des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, afin de préserver ou développer un tissu d'entreprises de proximité.

Les FISAC en cours sont les suivants : Aix et Rousset (Tranche 1), Bouc-Bel-Air (Tranche 2) Peyrolles, Simiane, la Roque d'Anthéron et Venelles (Tranche 3) ; courant 2013, Lambesc démarrera la tranche 1 de son FISAC et Venelles achèvera sa troisième tranche.

Deux études de faisabilités FISAC seront lancées (Coudoux et Fuveau) en 2013.

- Les actions de soutien aux associations de proximité (subventions)
- Les actions de communication et de promotion du commerce et de l'artisanat local
- Subventions aux Chambres Consulaires (CMA13 et CCIMP) qui poursuivent un programme d'actions en faveur du commerce et de l'artisanat local et la mise en œuvre d'actions en faveur des commerçants et artisans initiées directement par la CPA. Le budget en 2013 est augmenté afin de permettre des actions spécifiques et plus importantes sur le territoire.

VALORISATION DU TERRITOIRE ITER (11,3M€)

La CPA est associée à ce programme d'envergure à hauteur de 75 M€. En 2013, notre engagement financier s'élèvera à 9 M€.

Pour le reste (soit 1,3 M€) il s'agit de participer, dans le cadre de notre politique de soutien à l'innovation, au financement de la phase 2 de la Cité des Énergies à Cadarache.

Par ailleurs, il convient d'inscrire 1 M€ pour l'accompagnement du projet ITER pour la construction des logements destinés à accueillir les actifs d'ITER sur les communes du Val de Durance.

LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (0,9 M€)

L'agriculture occupe une large partie du territoire du pays d'Aix, et constitue un acteur économique essentiel, créateur d'emplois et de richesse. Elle est aussi un élément patrimonial fondamental, ayant de larges retombées sur le tourisme.

Les actions du Pôle agriculture sont réparties en deux axes stratégiques répondant à six objectifs. Les actions prévues en 2013 :

Renforcement de la performance économique des exploitations agricoles du Pays d'Aix

- Faire connaître et reconnaître l'agriculture
- Promouvoir l'agriculture du Pays d'Aix : agritourisme
- Améliorer la valorisation, la commercialisation des productions agricoles : Halles de producteurs Terres de Provence à Plan de Campagne, appui aux démarches qualité, appui à la restructuration du réseau des caves coopératives du Pays d'Aix, soutien technico-économique envisagé (faisabilité du développement de la production d'amandes).

Respect des équilibres territoriaux et environnementaux par le maintien dynamique des espaces agricoles

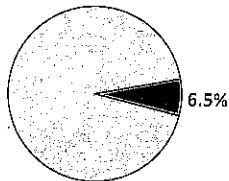
- Favoriser l'accès au foncier : convention SAFER, amélioration du parcellaire agricole (plaine de Pertuis, programme d'aide à la transmission et à l'installation des exploitations)
- Maintenir de manière dynamique les surfaces agricoles à leur niveau actuel
- Développer le rôle de l'agriculture en faveur de l'environnement : gestion des risques, gestion des déchets, traitement des pollutions agricoles, gestion des ressources d'eau (Val de Durance, irrigation)

Autres dossiers : Création d'une pépinière de jeunes agriculteurs, Halle de producteurs « Terres de Provence » en semi-dur, Foire commerciale et agricole du Pays d'Aix, extension de la marque Terres de Provence, Projet d'exportation de vins rosés en Asie.

LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE (1,4 M€)

L'action touristique menée par la collectivité se traduit par un partenariat avec l'Office de Tourisme d'Aix-en Provence, de Fuveau et de Pertuis et le versement de subventions de fonctionnement en faveur d'associations oeuvrant dans le domaine.

3.2.2 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Montant du Budget AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : 24,4 M€	
Fonctionnement	Investissement
13,6 M€	
Dépenses de personnel	
1,3 M€	9,5 M€
14,9 M€	

L'aménagement de l'espace communautaire s'articule autour du SCOT : **Schéma de Cohérence Territoriale**. En 2013, cette action vise la validation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), puis du Document d'Orientation et d'Objectifs ainsi que la réalisation du Document d'Aménagement Commercial (DAC).

Par ailleurs, dans le cadre d'un large partenariat, regroupant les potentiels fournisseurs de données, **l'observatoire du territoire** du Pays d'Aix va être en mesure de fournir les indicateurs pertinents et adaptés aux actions conduites par la communauté.

Le territoire du Pays d'Aix s'associe à :

- **De grands projets structurants** (1,9 M€) comme le développement des infrastructures ferroviaires. Le projet de Ligne à Grande vitesse PACA (convention de financement approuvée) en est le principal. De nombreux projets routiers liés aux infrastructures ferroviaires sont également en cours : suppressions de passages à niveau (Aix et Venelles) et élargissement du Pont-rail à Trets.
- La poursuite **des opérations d'Entrées de Ville** sur tout le territoire de la Communauté du Pays d'Aix, et le démarrage de nouvelles opérations : 6 M€
 - Sur Cabriès : RD543 Les Pradelles,
 - Sur Eguilles : entrée Nord au carrefour entre la RD543 et la RD63
 - Sur Le Puy-Sainte-Réparate : RD561b Bd Libération
 - Sur Rognes : chemin de Versailles
 - Sur Rousset : av. de la Cairanne
 - Sur Saint-Cannat : entrée Sud Est chemin du Puy
 - Sur Saint Paul Lez Durance : aménagement paysager aux abords de la RD952
 - Sur Vitrolles : accompagnement piéton au rond point du Griffon

La compétence Aménagement du territoire comprend également la politique transports :

Pour rappel : le budget relatif aux transports publics urbains fait l'objet d'un autre rapport d'orientations budgétaires, lequel est propre au budget annexe « Transports Publics Urbains ».

⇒ DEPLACEMENTS, INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS SCOLAIRES

INFRASTRUCTURES DE DEPLACEMENTS : 1,6 M€

Certaines opérations ne pouvant figurer au Budget Annexe sont maintenues dans le Budget Général de la collectivité pour 2013. Cela concerne les Parcs de persuasion ou les ouvrages et aménagements non concernés par un réseau de Transport en Commun en Site Propre :

- **Parc de Persuasion CABRIES et VENELLES**
- **Parc de Persuasion LA PIOLINE**
- **Plan campus « Pont sur l'Arc La Guiramande »**
- **Extension du parking de la piscine des Milles**

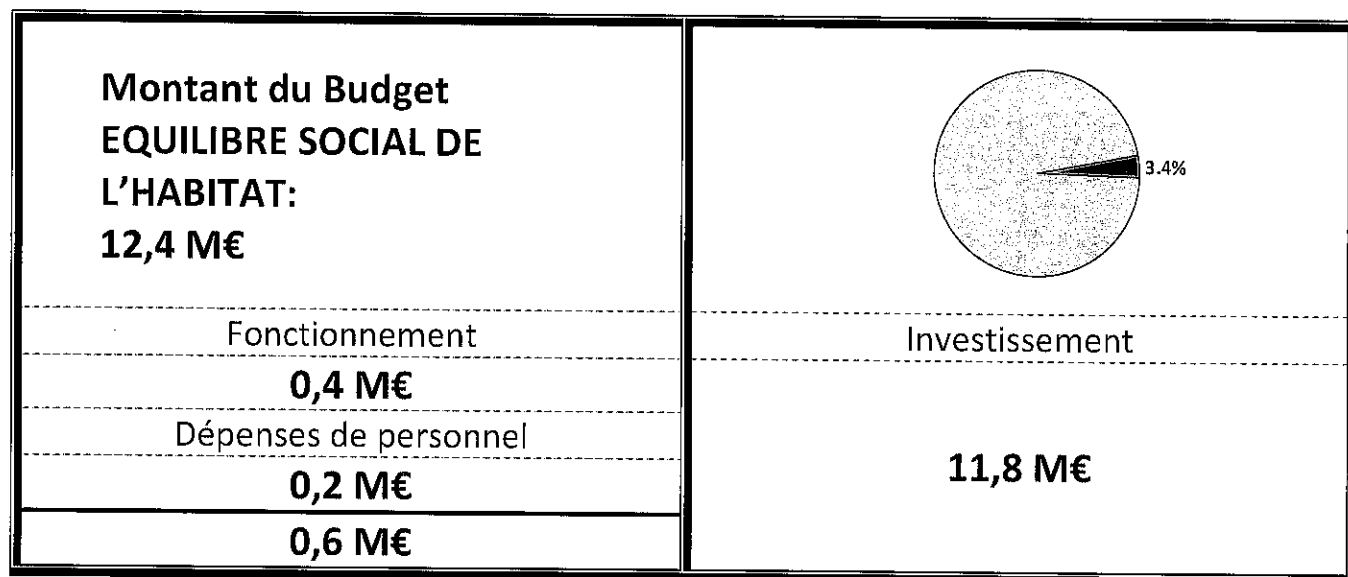
DEPLACEMENTS ET SECURITE : 0,4 M€

- **« Ambassadeurs écomobiles »** : promotion pour l'utilisation des modes doux en matière de transports.
- **Sécurité routière** : animations dans les écoles de la Communauté seront renouvelées ainsi qu'une sensibilisation en matière de Transports scolaires.
- **Plan déplacements urbains (PDU)** : Les études se termineront en 2013.
- **Soutien aux associations** (actions en faveur de la sécurité routière, du co-voiturage et du vélo)

LES TRANSPORTS SCOLAIRES (12,8 M€)

Les dépenses sont liées au coût de fonctionnement de ce service ainsi qu'aux améliorations permanentes apportées sur l'ensemble du réseau. En 2013, les dépenses devraient progresser de plus de 1,5 M€ par rapport à 2012.

3.2.3 EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT



Cette compétence est encadrée par les actions décrites dans le deuxième Programme Local de l'Habitat. Il vise les objectifs suivants :

SOUTENIR LA PRODUCTION ET LA REHABILITATION DE LOGEMENTS SOCIAUX :

Cet objectif est conduit au travers de plusieurs actions :

- *La gestion des aides à la pierre déléguées par l'Etat (renouvelée jusqu'en 2015).*
- *Les aides financières directes pour la production et la réhabilitation de logements.*
- *La garantie des emprunts à destination des organismes de logements sociaux ;
(sans impact budgétaire direct)*
- *Les aides financières directes en direction des communes dans le cadre des fonds de concours incitatifs « Aide aux projets d'Aménagement »*
- *Les acquisitions foncières : A la demande des communes, la CPA se porte acquéreur de terrains ou d'immeubles destinés à la réalisation de logements sociaux et intermédiaires. Ce portage foncier a pour objectif de favoriser la sortie d'opération permettant de garantir l'équilibre social de l'habitat.*

CONTRIBUER A LA REHABILITATION DES NOYAUX VILLAGEOIS ET A LA VALORISATION DE CENTRES ANCIENS :

Cet objectif visant notamment la réduction de la vacance, la lutte contre l'insalubrité et la réhabilitation de logements permettant une mixité de l'habitat est, lui aussi, conduit dans le cadre de deux actions distinctes :

- Aides aux propriétaires privés pour réhabiliter leurs logements en complément des aides de l'ANAH.

Ce dispositif est essentiellement mobilisé dans le cadre d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) : une première en maîtrise d'ouvrage communautaire est en cours sur le centre ancien de Pertuis, une nouvelle en maîtrise d'ouvrage communale devrait être mise en place sur le centre d'Aix en Provence.

Concernant le Programme d'intérêt général « Mieux Habiter, Mieux louer », il sera dans sa dernière année d'activité sous sa forme renouvelée compte tenu des évolutions réglementaires de l'ANAH. Il vise notamment une importante action de traitement de l'habitat indigne et d'une amélioration des performances énergétique des logements.

La CPA poursuit son dispositif de soutien aux actions communales visant le traitement des façades en remboursant aux communes, le quart de leur participation. Une ligne en subvention d'équipement aux personnes de droit privé est abondée en 2013 pour la ville de Pertuis.

DIVERSIFIER L'OFFRE DE LOGEMENTS

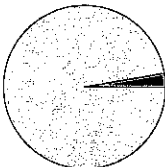
- *Favoriser l'accession sociale à la propriété*

Mise en place d'un soutien financier de la communauté, par le biais de subvention ou dans le cadre d'un partenariat avec le réseau bancaire, en complément des prêts aidés et pour un public vérifiant des conditions spécifiques. Ces deux types d'aides sont valables aussi bien pour l'acquisition d'un logement dans le neuf ou dans l'ancien. L'objectif fixé est de soutenir 150 projets par an.

- *Répondre aux besoins des étudiants*

Il s'agit notamment de mieux répondre aux besoins des étudiants favorisant la production des objectifs de 2000 logements dont près de 1000 logements CROUS, ainsi qu'en réhabilitant le parc existant. Les logements étudiants sont financés à travers la délégation des aides à la pierre, complétés par une aide de 2 000€ par logement, dans le cadre du CPER.

3.2.4 POLITIQUE DE LA VILLE

Montant du Budget POLITIQUE DE LA VILLE: 10,4 M€		2.8%	
Fonctionnement		Investissement	
Politique de la ville	Charges de structure	Politique de la ville	Charges de structure
2,7 M€	142 000€	4 M€	150 000 €
Dépenses de personnel		4,1 M€	
3,4 M€			
6,2 M€			

PROJETS ANRU (3,3 M€)

Dans le cadre de la rénovation urbaine des quartiers en difficulté dans un objectif de mixité sociale et de développement durable, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) assure le suivi du Programme national de rénovation urbaine (PNRU).

Quatre opérations d'aménagement sont déclarées d'intérêt communautaire:

- les opérations ANRU d'Aix et de Vitrolles (3 M€)
- les conventions publiques de Trets et de Pertuis (100 K€)
- la nouvelle concession d'aménagement (2011-2014) portant sur le cœur de ville de Pertuis (216 K€)

AIDE POUR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE SERVICE DANS LES QUARTIERS D'HABITAT SOCIAL : 500 K€

Ce dispositif s'inscrit dans la Gestion Urbaine de Proximité, qui constitue le volet amélioration du cadre de vie de la Politique de la Ville. La CPA apporte son soutien aux bailleurs sociaux et privés pour la réalisation de points de pré-collecte destinés aux ordures ménagères.

AGIR EN FAVEUR DE LA FORMATION ET DE L'INSERTION PAR L'EMPLOI : 2M€ (HORS CFA)

La politique mise en œuvre a pour but de favoriser le retour à l'emploi, d'adapter les actions proposées aux besoins des bénéficiaires en favorisant les actions d'insertion professionnelle et la formation afin d'acquérir et renforcer leurs compétences.

Afin d'aboutir à ces objectifs, la CPA adopte :

- Une politique de subventionnement d'opérations oeuvrant dans le champ de l'emploi et de l'insertion et portées par des structures associatives ou autres organismes de droit public et privé :

- Accompagnement à l'emploi des participants du PLIE,

- Assistance technique à la gestion des fonds européens (au titre du PLIE) :

Outre le recours à une assistance technique dans le cadre de la gestion et du contrôle du FSE, la CPA gère pour le compte des membres du comité de pilotage (Etat, Région, Départements des Bouches du Rhône et de Vaucluse) le Fonds Social Européen, en opérant une avance de l'intégralité des fonds. Cette assistance doit permettre au PLIE de faire le bilan de ses dépenses afin d'en obtenir le remboursement auprès des services de l'Etat.

- La formation professionnelle : Centre de formation des apprentis (CFA)

Montant du Budget CFA : 4,1 M€ (inclut dans le budget Politique de la Ville : soit 66% de ce même budget)			
Fonctionnement		Investissement	
CFA	Charges de structure	CFA	Charges de structure
304 000€	142 000€	146 000€	150 000 €
Dépenses de personnel		0,3 M€	
3,3 M€			
3,8 M€			

S'investir dans la formation professionnelle des jeunes et des adultes est un des choix des élus de l'agglomération. L'ambition du CFA est de répondre concrètement à cette volonté en mettant l'expérience et le savoir-faire de son équipe au service des métiers et des jeunes qui s'y préparent.

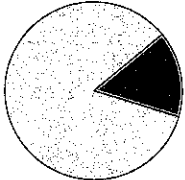
Le Centre de Formation d'Apprentis de l'agglomération est intégralement géré par la CPA, avec une gestion maîtrisée des dépenses et une stabilité des recettes.

PREVENTION DE LA DELINQUANCE : 270 K€

La CPA s'engage dans cette politique à travers le subventionnement d'associations qui agissent dans les domaines suivants :

- L'accès au droit et de l'aide aux victimes,
- La médiation,
- La prévention des conduites à risques,
- L'information et de la communication : participation à des campagnes de sensibilisation ciblées.

3.2.5 VALORISATION ET PRESERVATION DU CADRE DE VIE

Montant du Budget VALORISATION ET PRESERVATION DU CADRE DE VIE: 58,9 M€		
Fonctionnement	Investissement	
31,1 M€	Cadre de vie 8,7 M€	Charges de structure 1,3 M€ (Déchets)
Dépenses de personnel	10 M€	
17,8 M€		
48,9 M€		

UN ENJEU MAJEUR : LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS : 36,7 M€

La collecte des déchets ménagers : 21,6 M€

Le budget 2013 de la collecte des déchets ménagers marque une volonté de développer les résultats en matière de tri sélectif, la qualité de service aux producteurs de DMA (déchets ménagers assimilés), l'intégration et l'entretien des contenants de stockage des DMA.

En 2013, l'action menée en faveur du tri sera encore développée notamment par :

- La poursuite de l'expérimentation de l'extension de tri,
- La mise en place de contrôles qualité tri,
- La réalisation d'une campagne de sensibilisation à la collecte du verre recyclable comprenant de nombreuses actions de terrain,
- La poursuite et le développement du programme d'éducation à l'environnement,
- Les animations sur le tri des déchets lors de prestations culturelles et sportives du pays d'Aix,
- Le développement en année pleine du système bi flux sur les Pennes Mirabeau

Et seront reconduits et amplifiés :

- Le compostage individuel et collectif,
- L'information des consommateurs sur les achats éco-responsables, sur le gaspillage alimentaire et les autres actions de prévention.

La qualité de service sera accrue dans les domaines suivants :

- Fréquences revues sur certains secteurs (Ex : regroupement sur Cabriès),
- Création de services nouveaux (Ex : collecte de cartons des commerçants),
- Suppression de nombreux points ou bacs de regroupement remplacés par des collectes en petits véhicules au porte à porte (Ex : les Pennes Mirabeau pour 1100 habitants concernés).

Une meilleure intégration et qualité des mobiliers de pré-collecte relative à l'amplification du programme de colonnes/bacs enterrés et à l'amélioration de l'entretien (maintenance, lavage) de l'ensemble des contenants demeurant sur l'espace public sera reconduit en 2013.

Il s'agit également de contribuer à l'amélioration sensible de la propreté autour de ces contenants par la mise en place de prestations d'enlèvement des dépôts s'y trouvant ou de défraiement des communes l'effectuant elles-mêmes.

Le traitement des déchets ménagers : 15 M€

La continuité du service du traitement des déchets ménagers, de ses aspects logistiques et des services de proximité seront rendus aux ménages communautaires par l'intermédiaire des déchetteries.

Le budget de fonctionnement prend en compte les évolutions de prix des marchés de service au regard des révisions de prix et de l'augmentation des tonnages en déchèteries.

Il convient de noter que dans le cadre du développement durable, il est inscrit de nouveau cette année une provision (0,7 €/t) en vue de la constitution d'une réserve pour assurer les dépenses post exploitation de l'ISDND de l'Arbois au-delà de l'année 2015, date prévisionnelle à ce jour de la fermeture du site dans sa configuration actuelle.

Aussi, 2013 sera essentiellement marqué par les **projets de reconstruction des déchetteries de Venelles et de Bouc-Bel-Air, l'extension de la déchetterie de la Parade, ainsi que l'éventuel rachat du Centre de Transfert de Pertuis** qui reste en cours de discussion avec la Communauté de Communes Luberon Durance. Les travaux d'entretien du patrimoine restent à un niveau important afin de pouvoir respecter la nouvelle réglementation qui est en cours de mise en place, et en particulier la mise en sécurité des déchèteries.

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : 0,6 M€

La collectivité participe à l'amélioration de l'assainissement collectif en allouant un fonds de concours pour l'amélioration des stations d'épurations communales depuis 2006.

LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT : 3,5 M€

Dans ce domaine de compétence, la CPA continue à agir en 2013 pour le développement durable à travers :

Ecologie urbaine : 0,8 M€

- Suivi de la Charte de développement durable
- Mise en œuvre du projet pilote sur le plan national « Zones d'Actions Prioritaires pour l'Air » (ZAPA) et Observatoire du bruit
- Soutien aux actions de sensibilisation au développement durable avec les journées film de l'environnement

Energie : 0,7 M€

- Mise en œuvre du Plan Climat Energie territorial : bilan des émissions de gaz à effets de serre
- Aide aux communes dans la réalisation de programmes d'économie d'énergie sur leurs équipements.
- Lutte contre le changement climatique (intégration des énergies renouvelables dans les équipements communautaires et auprès des particuliers, soutien au développement de la filière bois-énergie, les bio-gaz et lancement du Plan Climat Energie Territorial)
- Actions visant à favoriser le développement de la voiture électrique pour les particuliers et les professionnels

Espaces forestiers : 2 M€

- Participation financière au PIDAF
- Soutien à la réalisation de chantiers forestiers d'insertion
- Entretien obligatoire des espaces subventionnés
- Aide aux communes pour le débroussaillage des espaces boisés communaux

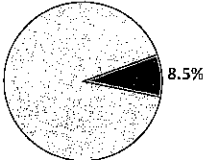
LA GESTION DES RISQUES MAJEURS : 0,27 M€

La gestion des risques majeurs sur l'agglomération du Pays d'Aix se traduit par la mise en place de modules d'hébergement et de tentes afin de répondre au mieux à une situation exceptionnelle, lesquels seront pré positionnés dans différentes communes situées sur les grands axes.

L'information sera aussi un atout majeur pour sensibiliser la population. La Direction prévoit donc de former des décideurs à la gestion de crise, diffuser des supports pédagogiques notamment aux publics jeunes.

Une participation de 100 000 € devrait également être versée à l'Entente pour la Forêt Méditerranée afin de financer une partie des travaux d'aménagement des locaux.

3.2.6 CULTURE

Montant du Budget CULTURE : 31,2 M€			
Fonctionnement		Investissement	
Culture	Charges de structure	Culture	Charges de structure
12,6 M€	0,5 M€	7,3 M€	5,3 M€
Dépenses de personnel		12,6 M€	
5,5 M€			
18,6 M€			

Le rayonnement culturel d'un territoire est bien entendu un facteur d'attractivité touristique, économique et également la marque d'une qualité urbaine des villes. C'est la raison pour laquelle, la CPA favorise le développement de ses actions culturelles sur son territoire.

En 2013, la CPA continue à apporter **son soutien financier**:

- A un grand nombre **d'associations à vocation culturelle : 4,1 M€**
 - Associations avec conventions triennales : 2,1 M€
 - Autres grands opérateurs : 1,2 M€
 - Tournées communautaires : 328 500€
 - Subventions projets associatifs : 500 000€
- **Subvention Epic : Office du tourisme d'Aix-en-Provence : 60 000€,**
- **Aux communes :**
 - pour la construction, la réhabilitation, l'équipement et la rénovation des équipements culturels : Fonds de concours équipements culturels : 4 M€
 - Plan Patrimoine : Fonds de concours d'aide aux communes sur 5 ans pour la réhabilitation et la valorisation de leur patrimoine : 1 M€
- **Subvention d'équipements grands opérateurs : 330 000€,**
- **A la Fondation Vasarely (réhabilitation)** Cette subvention d'investissement s'inscrit dans un plan pluriannuel initié par l'Etat : **357 050 €**
- **A Marseille Capitale Européenne de la Culture 2013** (Représente la moitié de la subvention Ville d'Aix / CPA) pour un montant **1 564 683 €.**

Le patrimoine culturel :

- ♦ Le Grand Théâtre de Provence est confiée à une délégation de Service Public, à ce titre une subvention d'un montant de **5 345 000 €** est allouée.
- ♦ Le Musée Granet :

Montant du Budget			
Musée Granet : 9,2 M€ (inclut dans le budget Culture)			
Fonctionnement		Investissement	
Culture	Charges de structure	Culture	Charges de structure
1 M€	0,3 M€	1,3 M€	2,2 M€
Dépenses de personnel		3,5 M€	
4,4 M€ (dont 1,2 Expo GAM -Marseille Provence 2013)			
5,7 M€			

Outre les charges structurelles d'exploitation, en 2013, le Musée accueille l'exposition « Cadavre Exquis » et participe à la coproduction « Grand Atelier du Midi » (325 000 M€), exposition phare de Marseille Provence 2013.

Des dépenses d'investissement y sont également consacrées pour :

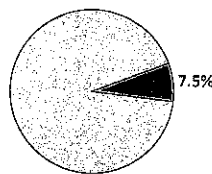
- La restauration des collections : obligation de continuer à entretenir et valoriser le patrimoine du Musée selon les directives et sous le contrôle de la Direction des Musées de France,
- L'acquisition d'équipements : ateliers, audiovisuel, sécurité, scénographie, mobilier nécessaire pour les expositions temporaires et 1^{er} équipement de la Chapelle des Pénitents Blancs.
- L'acquisition d'œuvres : enrichissement du fonds du Musée Granet
- Réserves définitives du Musée Granet : achat du mobilier spécialisé (rayonnages, compactus..) destiné au stockage des collections permanentes.
- Ouverture au public de la Chapelle des Pénitents Blancs

- ♦ Salle et Patio du Bois l'Aune : **410 000€**

Le Bois de l'Aune accueille depuis 2010 la mission Marseille Capitale Européenne de la Culture 2013 et également une programmation théâtrale et musicale. Cette mission est appelée à monter en puissance à l'approche de l'échéance 2013 sur l'ensemble du territoire du Pays d'Aix.

En investissement, il s'agit de poursuivre l'acquisition d'équipements scéniques et de sécurité pour la salle du Bois de l'Aune. Une remise à niveau de l'équipement du Patio est nécessaire ainsi que l'achat de matériel pour un nouveau studio d'enregistrement.

3.2.7 SPORTS

Montant du Budget Sports : 27,8 M€			
Fonctionnement		Investissement	
Sports	Charges de structure	Sports	Charges de structure
5,5 M€	2,2 M€	5,1 M€	6,4 M€
Dépenses de personnel		11,5 M€	
8,6 M€			
16,3 M€			

La politique sportive communautaire s'adresse à tous les publics. Vecteur d'unité des territoires, support d'éducation à la citoyenneté et d'animation, la pratique sportive est un outil de cohésion. La CPA, en multipliant ses actions et partenariats et en développant ses équipements et infrastructures sportifs, permet l'accès du plus grand nombre à la pratique sportive sur l'ensemble du territoire.

✿ Les infrastructures sportives (18,35 M€)

- **Piscines communautaires : 16 piscines**

Montant du Budget			
Piscines : 17,4 M€ (inclut dans le budget Sports)			
Fonctionnement		Investissement	
Sports	Charges de structure	Sports	Charges de structure
1,4 M€	2,2 M€	0,8 M€	6,4 M€
Dépenses de personnel		7,2 M€	
6,6 M€			
10,2 M€			

- Ouverture, en 2013, de 2 nouveaux établissements : les piscines V. Dedieu à Fuveau et du Jas de Rhodes aux Pennes Mirabeau.
- Piscine de Cabriès : 2^{ème} opération de travaux relative à la construction d'un bâtiment d'accueil, vestiaires, sanitaires et locaux pour le personnel.
- Des investigations sont à mener sur la qualité de l'air d'au moins 3 établissements : Le Puy Sainte Réparate, les Quartier sud à Aix, la piscine Guy Drut à Bouc Bel Air.
- Révision du Plan d'Organisation des Secours et de la Surveillance.

La rénovation progressive des équipements et la construction de nouveaux établissements, combinée à une hausse maîtrisée des tarifs, ont assuré jusqu'à maintenant une progression régulière des recettes. Il est envisagé de poursuivre cette logique.

Rappel : les recettes inscrites au BP 2013 sont de 1,5 M€ (en progression de 9% par rapport au BP 2012)

- **Lac de Peyrolles-en-Provence**

Montant du Budget			
Lac de Peyrolles : 1,25 M€ (inclut dans le budget Sports)			
Fonctionnement		Investissement	
Sports	Charges de structure	Sports	Charges de structure
280 500 €	20 000 €	0,7 M€	0,08 €
Dépenses de personnel		0,78 M€	
170 000 €			
0,47 M€			

L'ensemble des crédits permet le fonctionnement du site ainsi que des activités nautiques et sportives qui en dépendent. En investissement, il est prévu l'installation de pontons et de lignes d'eau, la construction de hangars à bateaux et de locaux pour les clubs.

✿ **Soutien aux activités sportives : 3 M€** (Sports de niveau national, diffusion et initiation des pratiques sportives, événements labellisés, manifestations exceptionnelles...)

✿ **Soutien aux manifestations sportives 573 500 €**

Une subvention exceptionnelle sera versée aux organisateurs du Tour de France pour l'accueil d'une étape (300 000 €).

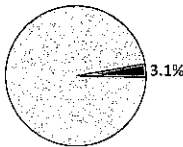
✿ **PRODAS 220 000€**

Ces crédits sont destinés à soutenir les actions visant le développement de la pratique sportive dans les quartiers prioritaires de la politique des villes d'Aix en Provence, Vitrolles et Pertuis.

✿ **Soutien aux communes : 2,9 M€**

La politique de versement des fonds de concours pour la réhabilitation et la construction d'équipements sportifs sera poursuivie. Une augmentation de ces budgets est programmée pour 2013 afin de rattraper les retards des différents bassins de vie de la Communauté.

3.2.8 ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

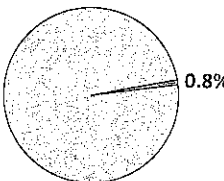
Montant du Budget Accueil des gens du voyage: 11,5 M€		
Fonctionnement		Investissement
Gens du voyage	Charges de structure	11,2 M€
0,15 M€	0,02 M€	
Dépenses de personnel		
0.14 M€		
0,31 M€		

La communauté crée, gère et organise l'accueil des gens du voyage sur le territoire avec la mise en œuvre du Schéma Départemental d'accueil des Gens du Voyage révisé au 10 Janvier 2012.

Les constructions des 5 aires suivantes ont été retenues comme prioritaires : Aix-en-Provence, Bouc-Bel-Air et Simiane-Collongue, Fuveau, Les Pennes Mirabeau, Pertuis. Les études préalables pour une 6^{ème} aire de Cabriès/Vitrolles sont engagées. La construction de ces 5 équipements est confiée à la SPLA.

Par ailleurs, la gestion et l'animation des Aires d'Accueil Communautaires et notamment Le Realtor, s'effectuent dans le cadre d'une Convention de Délégation de Service Public d'une durée de 7 ans (ALOTRA). La mise en service des 2 prochaines Aires d'Accueil programmées pour 2013 (Fuveau/Meyreuil et Aix en Provence), fera l'objet d'une contribution financière forfaitaire de la CPA.

3.2.9 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Montant du Budget Enseignement supérieur : 2,8 M€	
Fonctionnement	Investissement
195 K€	
Dépenses de personnel	
93 K€	2,5M€
0,3€	

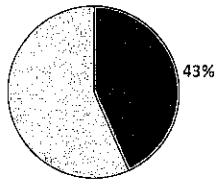
Cette politique s'articule autour de quatre axes :

- Participation aux programmes immobiliers universitaires du C.P.E.R. 2007-2013 et du Plan Campus. Il s'agit d'un engagement pluriannuel de la CPA de 18 millions d'Euros autour de deux ensembles : vie de l'étudiant (logement, médiathèque, etc.) et renforcement des pôles de compétence (locaux d'enseignement et de recherche).
- Soutien aux manifestations et actions de communication des organismes d'enseignement supérieur et recherche : colloques, manifestations, etc...
- Animation de la vie étudiante : Convention pluriannuelle avec le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires.
- Valorisation des travaux des étudiants : remises de prix de la CPA afin d'encourager l'excellence dans les cursus suivis en Pays d'Aix.

Par ailleurs, à partir de l'année 2013, il est proposé de renforcer le rapprochement entre enseignement supérieur et recherche et monde économique à travers :

- l'organisation d'un colloque pôles de compétitivités – entreprises - laboratoires de recherche publique en Pays d'Aix ;
- le lancement d'un programme pluriannuel de bourses complémentaires à des allocations de recherche doctorales et post-doctorales.

3.2.10 SOUTIEN AUX COMMUNES MEMBRES

Montant du Budget Soutien aux communes membres : 161,8 M€	
Fonctionnement	Investissement
144,7 M€	
Dépenses de personnel	
0,5 M€	16,6M€
145,2M€	

♦ Les fonds de concours : 15 M€

La communauté renforce l'**investissement** local et la solidarité intercommunale en apportant son concours financier avec le versement de fonds de concours aux communes (art. 186 de la loi du 13 août 2004 relative aux responsabilités locales).

Il s'agit d'une participation en faveur de :

- La réalisation de certains équipements communaux : construction, réhabilitation, acquisition d'équipements (fonds de concours globalisés d'investissement),
- La mise en accessibilité aux personnes handicapées : (fonds de concours incitatifs)
La loi n°2005-102 du 11 février 2005, a précisé les obligations des collectivités territoriales et fixé des échéances précises.

D'autres fonds de concours sont également attribués aux communes notamment dans les secteurs culturels et sportifs, les montants sont intégrés aux politiques publiques respectives.

♦ Les dotations communautaires : 144,7 M€

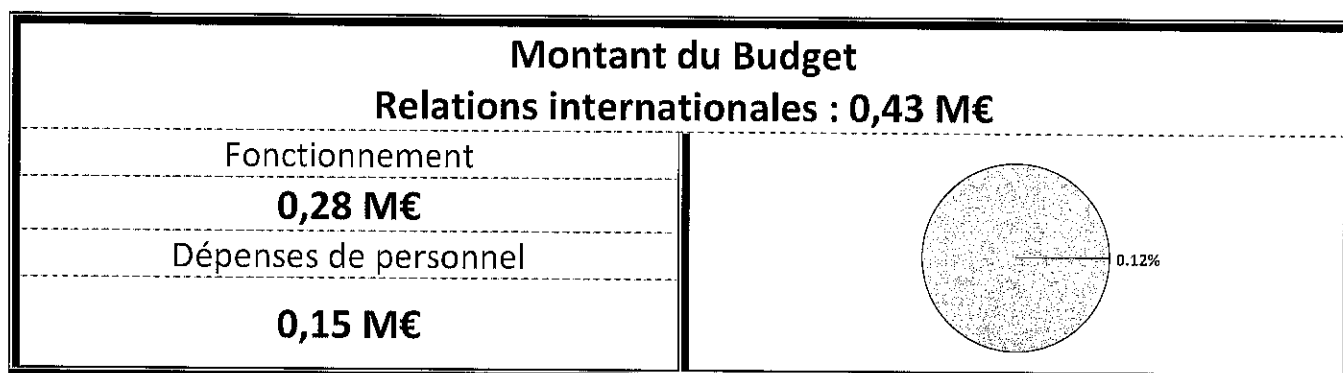
Le montant de l'**attribution de compensation** versée aux communes membres ne subit aucune variation compte tenu de la stabilité des compétences transférées à la CPA et s'élève à **88,6 M€**.

Pour sa part, la **Dotation de Solidarité Communautaire** a été augmentée en 2012 ; conséquence de l'intégration des fonds de concours de fonctionnement d'un montant de 10 M€ ainsi qu'une dotation supplémentaire (DSC - 2^{ème} part) de 4 M€. Cette dotation est, à nouveau, augmentée de 2 M€ en 2013 et représente une somme globale de **56 M€**.

Les concours financiers aux communes représentent **43%** de l'ensemble des charges en 2013, avec un montant de l'ordre de **144,7 millions d'euros**, soit 397 €/habitant*. La moyenne constatée pour l'ensemble des communautés d'agglomérations est de 227€/habitant (dernières données recensées : 2009).

*Population considérée : 364 364 habitants - recensement au 1^{er}/01/2011.

3.2.11 RELATIONS INTERNATIONALES



MISSION PARTENARIATS EUROPE

Les actions des missions Partenariats Europe et Conseil de Développement permettront :

- de mettre en place le dispositif d'appui auprès de services ou des communes pour l'émergence de projet s'inscrivant dans les programmes européens,
- de soutenir l'action des associations permettant d'optimiser l'impact du fait européen et de son développement à travers la mobilisation des programmes d'actions ou opérationnels des fonds européens,
- d'assurer le maintien du dispositif d'aide au déplacement domicile/travail mis en place avec ESCOTA.

MISSION RELATIONS INTERNATIONALES

La Mission « Relations Internationales » apportera son soutien financier à des associations du territoire qui mettent en œuvre des projets à l'international ayant un objectif de développement durable en matière d'économie de proximité, environnementale, médicale, sanitaire ou scolaire, en faveur de populations défavorisées.

CONCLUSION

Le budget 2013 de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix privilégie les actions en faveur

- ✓ du développement économique,
- ✓ de l'habitat et de l'emploi,
- ✓ de la valorisation et de la préservation du cadre de vie pour répondre aux besoins des habitants,
- ✓ de la réalisation d'équipements structurants pour favoriser l'attractivité du territoire.
- ✓ de la culture (MP 2013) et de l'amélioration du « paysage sportif » sur le territoire.

Ce budget tient compte de la mise en place d'un budget annexe supplémentaire pour les transports publics urbains et de la continuité du gel en valeur des dotations de l'Etat.

La poursuite de ces objectifs ambitieux est rendue possible par le maintien des équilibres fondamentaux du budget grâce à la qualité et la performance de l'administration et une maîtrise des dépenses de fonctionnement dans un contexte de raréfaction de la ressource.

Néanmoins, il est essentiel de rappeler, dans le contexte actuel, les problématiques liées aux questions métropolitaines qui sont susceptibles d'interférer sur la situation financière de notre Communauté d'agglomération.

Budget primitif 2013

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à :
333 800 000 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à :
147 750 000 €

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2312-1 à L2312-4 ;

VU l'avis de la Commission des Finances du 13 novembre 2012 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECLARER** tenues pour lues les annexes au présent rapport
- **ADOPTER le présent Budget Primitif 2013, par nature tel qu'il vous est présenté :**
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 - Au niveau du chapitre pour la section investissement, avec opérations d'équipement.

OBJET : Finances - Budget Primitif 2013 - Rapport de présentation et vote du Budget Principal
Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	135
Abstentions	26
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	109
Majorité absolue	55
Pour	109
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BOYER Michel - CANAL Jean-Louis - CIOT Jean-David - DAVENNE Chantal - GACHON Loïc - GASCUEL Jean - GUINDE André - HAMY François - LICCIA Marcel - MENGEAUD Julien - MERSALI Malik - MICHEL Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - NICOLAOU Jean-Claude - RENAUDIN Michel - SKRIVAN Fleur - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

DESCLOUX Odette - PORTE Henri-Michel - ROVARINO Isabelle

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

 Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

19 DEC. 2012



11 DEC. 2012